



**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR PRENDRE
TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE
RÈGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES AINSI QUE TOUTE DÉCISION
CONCERNANT LEURS AVENANTS**

« Contrat de maintenance pour l'orgue de l'église saint Georges »

2025- D - 188

Le maire de Villeneuve Saint Georges,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales dont notamment l'article L.2122.22 alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la commune ;
- **VU** le code de la commande publique notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n°25.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 8 février 2025 ;
- **VU** la proposition de contrat de l'entreprise HEDELIN et Cie d'un montant de 580,00 € HT soit 696,00 € TTC.
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la vérification et l'entretien de l'orgue de l'église saint Georges ;
- **CONSIDÉRANT** les 3 propositions faites à la ville après consultations des entreprises ;
- **CONSIDÉRANT** que l'offre faite par la société HEDELIN et Cie répond au besoin de la commune et correspond à la somme qu'elle avait convenu d'allouer pour la prestation objet de la présente décision ;

DECIDE

- Article 1 :** D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat de maintenance à la société HEDELIN et Cie, Atelier Ile de France – 78430 LOUVECIENNES.
- Article 2 :** DIT que le contrat prendra effet à sa date de notification pour une durée de 4 ans.
- Article 3 :** DIT que le coût de l'entretien est fixé à 580,00 € HT soit 696,00 € TTC montant ferme sans revalorisation pour deux d'entretien annuelle pendant toute la durée du contrat et inscrit au budget 324-6156-EGLISE,
- Article 4 :** CHARGE le directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal et des candidats engagés dans la procédure de marché ici concernée.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 24 / 09 / 25

Madame le Maire
Conseillère Départementale





MANUFACTURE BERRICHONNE DE GRANDES ORGUES

HEDELIN et Cie

ACCORDS-ENTRETIEN-RESTAURATIONS

950 454 470 RCS ALENCON - N° Siret : 950 454 470 00036

Siège social : Le Rippé 61260 Ceton

Tél. 06 12 31 36 94

Email : guillaume.besnier61@gmail.com

Atelier Ile de France : 78430 Louveciennes

Commune de Villeneuve-St-George

Hôtel de Ville

Place Pierre Sémard

94191 VILLENEUVE ST GEORGES

**Contrat d'abonnement pour l'entretien et l'accord
de l'orgue de tribune de l'église St Georges**

1) Le facteur s'engage à assurer 2 visites d'accord des jeux d'anches au moment des grandes fêtes liturgiques, des grands changements de temps ou des manifestations musicales en accord avec la mairie et l'organiste titulaire. A l'occasion de ces visites, le facteur assurera les réglages et petites réparations indispensables au bon fonctionnement de l'instrument abstraction faite de tous démontages et fournitures importants.

2) Le facteur s'engage en outre en cas de panne sérieuse et en dehors de ces visites à intervenir rapidement. Ces interventions ainsi que toute visite d'accord supplémentaire seraient facturées en sus sur les mêmes bases que la présente convention, soit au taux horaire de 98 € HT pour une équipe de deux personnes plus les frais de déplacement en tenant compte d'éventuels déplacements sur le secteur.

3) Afin de faciliter les opérations d'entretien et la bonne liaison entre le facteur d'orgues et les utilisateurs, un carnet d'entretien sera mis à la console de l'orgue.

4) Ce contrat est souscrit pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature. Il ne pourra être dénoncé que par écrit et au plus tard trois mois avant la date de son expiration. L'entreprise s'engage, avant la fin du contrat, à proposer à la collectivité un nouveau contrat.

5) Son prix est ferme pour une période de quatre ans (2025-2028). Prix de base annuel pour deux visites d'entretien :

Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Prix en €
Main d'œuvre pour une visite d'entretien	240,00	2	480,00
Frais de déplacement	50,00	2	100,00
Total HT			580,00
TVA à 20%			116,00
Montant TTC en €			696,00

Fait en double exemplaire le : *22 Septembre 2025*
Pour la Mairie

pour la SARL HEDELIN ET CIE
Guillaume Besnier, Gérant

Grandes Orgues Hedelin & Cie

Siège social : "Le Rippé" 61260 CETON

Tél. : 06 12 31 36 94

E-mail : guillaume.besnier61@gmail.com

950 454 470 RCS ALENCON

094-219400785-20250924-2025-D-188-AR

Date de réception préfecture : 24/09/2025

SARL AU CAPITAL DE 7 622,45 € - 950 454 470 RCS ALENCON - APE 3319 Z - N° INTRACOMMUNAUTAIRE